

# ARRÊTÉ N° 20.11.00

**Modifie les arrêtés n°20.06.21  
n°20.06.31 et n°20.06.35**

**Portant délégation de fonctions à  
Monsieur Jacques Bisch  
Conseiller Municipal**

## **LE MAIRE DE LA TRINITÉ,**

**VU** l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs conseillers municipaux,

**VU** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, constatant l'élection de Monsieur Jacques Bisch, en qualité de Conseiller Municipal au Maire,

**VU** l'arrêté n°20.06.21 en date du 4 juin 2020, portant délégation de fonctions à Monsieur Jacques Bisch en sa qualité de Conseiller municipal pour LES ANCIENS COMBATTANTS,

**VU** l'arrêté n°20.06.31 en date du 22 juin 2020, portant délégation de fonctions à Monsieur Jacques Bisch en sa qualité de Conseiller municipal en matière de COMMISSION DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE,

**VU** l'arrêté n°20.06.35 en date du 29 juin 2020, portant délégation de fonctions à Monsieur Jacques Bisch en sa qualité de Conseiller municipal en matière de COMITE FEUX DE FORETS,

**CONSIDÉRANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de mettre à jour le présent arrêté.

## **ARRETE**

**Article 1 :** Les arrêtés n°20.06.21, n°20.06.31 et n°20.06.35 sont abrogés.

**Article 2 :** Monsieur Ladislas Polski, Maire de la Ville de La Trinité, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à **Monsieur Jacques Bisch**, en sa qualité de Conseiller Municipal en matière de **COMMISSION DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE, COMITE FEUX DE FORETS** et second par ordre de priorité pour **LES ANCIENS COMBATTANTS**.

**Article 3 :** La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à Monsieur Jacques Bisch.

**Article 4 :** Cette délégation de fonctions entraîne délégation de signature. Tous documents signés par Monsieur Jacques Bisch, dans le cadre de la présente délégation de fonctions, seront signés comme suit :

« Monsieur Jacques Bisch, Conseiller municipal délégué à la commission de sécurité et d'accessibilité, au comité feux de forêts et aux anciens combattants »

**Article 5 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé et transmis au contrôle de la légalité et à Monsieur le Trésorier.

Fait à LA TRINITE, le

30 NOV. 2023

### Spécimen de signature

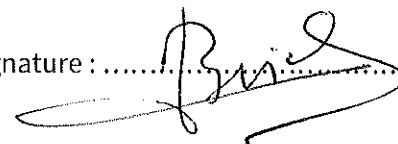
Monsieur Jacques Bisch,  
Conseiller municipal délégué à la commission  
de sécurité et d'accessibilité, au comité feux de  
forêts, aux anciens combattants.

Ladislav Polski,  
Maire de La Trinité.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Notifié le .....13/12/23.....

Signature : ..........